

## **Comité des normes de l'OMPI (CWS)**

**Cinquième Session**  
**Genève, 29 mai – 2 juin 2017**

### **EXTENSION DE LA NORME ST.96 DE L'OMPI À L'UTILISATION DU SCHÉMA XML (EXTENSIBLE MARKUP LANGUAGE) POUR LES ŒUVRES ORPHELINES ET LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES**

*Document établi par le Secrétariat*

#### **INTRODUCTION**

1. L'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni a soumis une proposition relative à l'extension de la norme ST.96 de l'OMPI aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur à la quatrième session du Comité des normes de l'OMPI (CWS) qui s'est tenue en mai 2014 (voir le document CWS/4/3).
2. Sur la base de cette proposition, le CWS a examiné la création d'une nouvelle tâche visant à élaborer un dictionnaire de données et des schémas XML pour étendre la norme ST.96 de l'OMPI aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur. Bien que plusieurs délégations aient appuyé la création d'une nouvelle tâche, d'autres ont émis des réserves et n'ont pas été en mesure d'accepter cette proposition au cours de la session du CWS. Le débat n'a donc pas été achevé (voir les paragraphes 29 et 30 du document WO/GA/46/7).
3. À la reprise de sa quatrième session en mars 2016, le CWS a rappelé les discussions entamées sur le sujet à sa quatrième session. Le CWS a pris note du fait que la délégation du Canada appuyait la proposition contenue dans le document CWS/4/3 et que la délégation de la Fédération de Russie était intéressée par une extension de la norme ST.96 de l'OMPI à d'autres objets de propriété intellectuelle, notamment les indications géographiques. La délégation du Royaume-Uni, en qualité d'initiatrice de cette proposition, a suggéré de ne pas ouvrir ce point de l'ordre du jour à la reprise de la quatrième session, mais de le laisser à l'ordre du jour de la prochaine session du CWS prévue pour 2017. Le CWS a accepté de maintenir ce point à l'ordre du jour de sa session suivante (voir les paragraphes 24 à 28 du document CWS/4BIS/16).

#### PROPOSITION D'EXTENSION DE LA NORME ST.96 AUX ŒUVRES ORPHELINES

4. Le 29 mars 2017, l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni (UKIPO) a soumis au Secrétariat une proposition révisée d'extension de la norme ST.96 de l'OMPI à l'utilisation du schéma XML pour les œuvres orphelines (voir l'annexe I du présent document).

#### PROPOSITION D'EXTENSION DE LA NORME ST.96 AUX INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

5. Le 2 décembre 2016, le Service fédéral pour la propriété intellectuelle de la Fédération de Russie (Rospatent) a envoyé une lettre au Secrétariat proposant l'extension de la norme ST.96 de l'OMPI à l'utilisation du schéma XML pour les indications géographiques (voir l'annexe II du présent document).

#### NOUVELLE TÂCHE PROPOSÉE À L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DE LA NORME XML4IP

6. Si le CWS accepte les propositions susmentionnées, les activités correspondantes devraient être confiées à l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP, étant donné que la révision de la norme ST.96 de l'OMPI lui incombe. Par conséquent, il est proposé d'attribuer à l'Équipe d'experts chargée de la révision de la norme ST.96 la nouvelle tâche suivante : "mettre au point des éléments de schéma XML pour les œuvres orphelines et les indications géographiques".

7. Une fois les propositions approuvées, le Bureau international diffusera une circulaire invitant les membres du CWS à désigner leurs experts en matière d'œuvres orphelines et d'indications géographiques qui participeront à l'Équipe chargée de la norme XML4IP.

8. Le CWS a prié l'Équipe chargée de la norme XML4IP de présenter un rapport sur l'état d'avancement du projet à sa prochaine session prévue en 2018.

9. *Le CWS est invité*

*(a) à examiner la proposition soumise par le Royaume-Uni visée au paragraphe 4 et reproduite à l'annexe I du présent document,*

*(b) à examiner la proposition soumise par la Fédération de Russie visée au paragraphe 5 et reproduite à l'annexe II du présent document,*

*(c) si les propositions susmentionnées sont acceptées, à attribuer la nouvelle tâche à l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et à prier le Bureau international d'inviter ses membres à désigner leurs experts en matière d'œuvres orphelines et d'indications géographiques qui participeront à cette équipe, comme indiqué au paragraphe 6, et*

*(d) à prier l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP de rendre compte de l'état d'avancement de la nouvelle tâche à la prochaine session du CWS.*

[Les annexes suivent]

## **PROPOSITION D'EXTENSION DE LA NORME ST.96 DE L'OMPI A L'UTILISATION DU SCHEMA XML (EXTENSIBLE MARKUP LANGUAGE) POUR LES ŒUVRES ORPHELINES**

*Document établi par l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni*

L'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni (UKIPO) a proposé au Comité des normes de l'OMPI (CWS) en mai 2014 (CWS/4/3) que la norme ST.96 relative à l'échange de données soit étendue aux œuvres orphelines en plus des autres droits de propriété intellectuelle attachés aux brevets, aux marques et aux dessins et modèles.

Il a été proposé d'étendre la norme ST.96 pour que la reproduction d'œuvres orphelines soit autorisée pour utilisation au Royaume-Uni uniquement dans le cadre du régime national de concession sous licence d'œuvres orphelines (c'est-à-dire dont les titulaires de droit ne peuvent être localisés) de l'office britannique. L'office a mis en place à cet effet une procédure de demande en ligne ainsi qu'une base de données publique des œuvres orphelines recensées soumises à la procédure de vérification de l'office et de celles auxquelles l'office a accepté d'octroyer une licence.

L'EUIPO gère le système des œuvres orphelines de l'Union européenne qui consigne également la liste des œuvres orphelines recensées au sein de l'Union européenne qui sont utilisées dans le cadre de la directive de l'Union européenne sur les œuvres orphelines. Bien que le système du Royaume-Uni soit différent de celui de l'Union européenne, il existe cependant une similitude entre les systèmes et les informations de base relatives aux œuvres orphelines, les titulaires de droits, les recherches diligentes, etc.

L'UKIPO considère ainsi que la norme ST.96 de l'OMPI basée sur le XML, que l'office utilise comme norme de nommage et pour les échanges internes et externes de données sur les brevets, les marques et les dessins et modèles enregistrés, devrait aussi pouvoir être utilisée pour les données relatives aux œuvres orphelines.

Il convient de noter que l'UKIPO ne propose aucunement un enregistrement obligatoire du droit d'auteur, qui serait contraire à la Convention de Berne, ni ne demande aux autres pays de mettre en place un régime en matière d'œuvres orphelines ; cette proposition vise à faciliter l'adoption de normes techniques mutuellement compatibles.

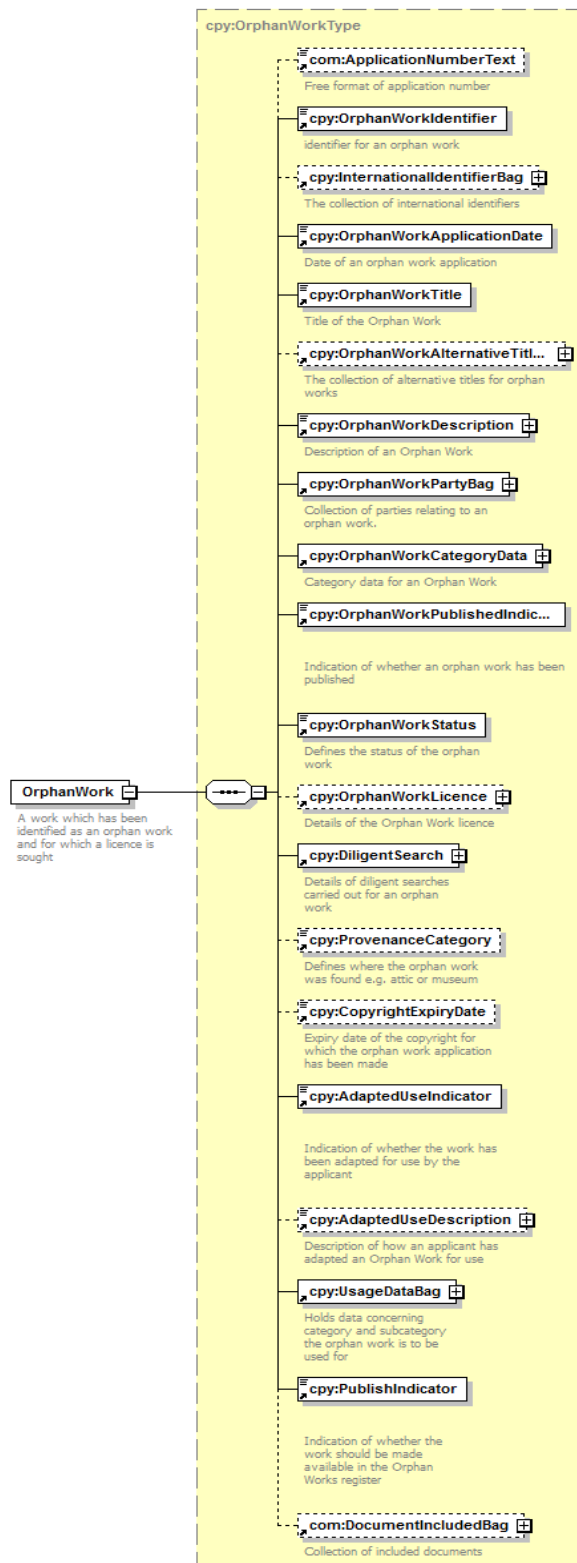
L'UKIPO souhaite ainsi étendre la norme ST.96 aux œuvres orphelines. Il a établi un projet de schéma XML sur la base de la norme ST.96 qu'il souhaite présenter pour examen au groupe d'experts du CWS, c'est-à-dire à l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP, pour le cas où le CWS approuverait la présente proposition (voir l'annexe de la présente proposition).

[L'annexe de la présente proposition suit]

## ANNEXE A LA PROPOSITION

### APPENDICE A – PROJET DE SCHÉMA XML POUR LES ŒUVRES ORPHELINES ([OrphanWorkSchema\\_Draft.zip](#))

### APPENDICE B – DIAGRAMME DU PROJET DE SCHEMA XML POUR LES ŒUVRES ORPHELINES



[L'annexe II suit]

**Traduction d'une lettre**

**adressée par :** M. Pavel Spitsyn, directeur de la coopération internationale,  
Service fédéral pour la propriété intellectuelle de la Fédération  
de Russie (Rospatent)

**à :** M. Young-Woo Yun, chef de la Section des normes,  
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

**Objet :** Modification de la norme ST.96 de l'OMPI



МИНИСТЕРСТВО  
ЭКОНОМИЧЕСКОГО РАЗВИТИЯ  
РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ  
ФЕДЕРАЛЬНАЯ СЛУЖБА  
ПО ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ  
СОБСТВЕННОСТИ  
(РОСПАТЕНТ)

Бережковская наб., 30, корп. 1, Москва, Г-59, ГСП-3, 125993  
Тел. +7(499) 240-60-15, факс +7(495) 531-66-50  
e-mail: rospatent@rupo.ru

02.12.2016 № 10-1-9-699

На № \_\_\_\_\_ от \_\_\_\_\_

Mr. Yun  
Head of Standard Section  
International Classification  
and Standards  
World Intellectual  
Property Organization

Monsieur,

Suite à notre lettre réf. N10-1-9-614 datée du 30 septembre 2016, veuillez trouver ci-joint la proposition mise à jour de la Fédération de Russie concernant la modification de la norme ST.96 de l'OMPI.

Dans l'attente de la poursuite de notre coopération, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement,

Pavel Spitsyn

Directeur  
Département de Coopération Internationale

Pièce jointe : Proposition de modification de la norme ST.96 de l'OMPI

## **PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA NORME ST.96 DE L'OMPI**

Document établi par Rospatent

### **GÉNÉRALITÉS**

1. Conformément à la législation nationale en vigueur, Rospatent enregistre les appellations d'origine au registre national.
2. Dans les échanges électroniques avec l'OMPI au titre du système de Madrid, il est nécessaire de préciser les appellations d'origine qui empêchent l'enregistrement lorsqu'un refus provisoire est envisagé.
3. Il n'existe actuellement aucune norme de l'OMPI utilisant le XML qui soit conçue pour décrire les indications géographiques telles que les appellations d'origine.
4. Rospatent propose d'étendre la portée de la norme ST.96 de l'OMPI aux indications géographiques.

### **PROBLÈMES RENCONTRÉS AVEC LA NORME ST.96 ACTUELLE DE L'OMPI**

1. À l'heure actuelle, la norme ST.96 décrit trois types de droits de propriété intellectuelle : les marques, les inventions/ modèles d'utilité et les dessins et modèles industriels. Conformément à la législation russe en vigueur, ainsi qu'aux législations d'autres pays, les indications géographiques sont similaires aux marques mais possèdent un certain nombre de caractéristiques essentielles qui ne sont pas couvertes par les normes en XML de l'OMPI relatives aux marques, notamment la norme ST.96. Il est donc nécessaire d'utiliser des schémas compatibles avec cette norme pour traiter les données relatives aux indications géographiques.
2. Une discussion préliminaire sur cette question a eu lieu sous l'égide de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP. Les participants ont examiné les conditions requises et ont rédigé des propositions de schémas XML correspondants, mais le débat sur la question a été suspendu.

### **PROPOSITION DE MODIFICATIONS À APPORTER À LA NORME**

Rospatent soumet pour examen et approbation du CWS les propositions suivantes :

- (A) étendre la portée de la norme ST.96 de l'OMPI aux indications géographiques ;
- (B) intégrer les indications géographiques au dictionnaire des données et au schéma XML de la norme ST.96 de l'OMPI ;
- (C) définir les éléments correspondants du schéma XML.

[Fin de l'annexe II et du document]